

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 481

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 49

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 53, substituer aux mots :

« en sus des prestations d'hospitalisation mentionnées à l'article L. 162-23-1 »

les mots :

« mentionnées au même 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.